

Comité syndical

mardi 28 juin 2016



SOMMAIRE

	Page
COSY n° 44/2016 - Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 26 avril 2016	1
COSY n° 45/2016 - Adhésion à AIR PAYS DE LOIRE et désignation d'un représentant	6
COSY n° 46/2016 - Adhésion à l'association AMORCE désignation d'un représentant	10
COSY n° 47/2016 - Compte de gestion budget 2015 du SIEML	14
COSY n° 48/2016 - Compte administratif 2015	25
COSY n° 49/2016 - Affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget	29
COSY n° 50/2016 - Budget supplémentaire 2016	32
COSY n° 51/2016 - Marché de renouvellement de la flotte de véhicules du SIEML	37
COSY n° 52/2016 - Fonds de concours	49
COSY n° 53/2016 - Attribution de la délégation de service public de distribution gaz de CANDE-ANGRIE	56
COSY n° 54/2016 - Autorisation de lancer et signer les accords-cadres et marché subséquents dans le cadre du groupement de commande d'achats d'électricité et de gaz naturel	62
COSY n° 55/2016 - Rapport de contrôle des concessions de la distribution de gaz de l'exercice 2014	66
COSY n° 56/2016 - Rapport de contrôle des concessions de la distribution d'électricité de l'année 2014	71
COSY n° 57/2016 - Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2016	76

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016

COSY /n° 44/2016

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 26 avril 2016

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

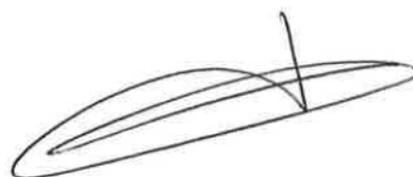
Vu la mise à disposition sous forme dématérialisée en date du 21 juin 2016 du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 26 avril 2016,

Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au SIEML,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 26 avril 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 AVRIL 2016

Date de transmission de l'acte : 08/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY44 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160628-DELCOSY44-DE

Date de décision : 28/06/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016

COSY /n° 45/2016

Objet : Adhésion à AIR PAYS DE LOIRE et désignation d'un représentant

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que Air Pays-de-la-Loire est une association agréée par le Ministère chargé de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire.

Air Pays de la Loire assure notamment des missions :

- de surveillance de la qualité de l'air,
- d'information du public et des autorités compétentes des résultats en la matière,
- et celle d'« opérateur technique» du DROPEC (Dispositif Régional d'Observation Partagée de l'Energie et du Climat), issu du partenariat entre l'ETAT, la Région et l'ADEME.

C'est dans ce contexte qu'Air Pays de Loire a élaboré et mis en œuvre BASEMIS, l'inventaire régional des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie. Développé avec le soutien de l'Ademe, de la Région des Pays de la Loire et de l'Union européenne, cet inventaire est utilisé par les services de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de la réalisation de leur Plan Climat Air Énergie Territorial.

Considérant que le SIEML souhaite développer le conseil en planification énergétique et notamment l'aide à l'élaboration des PCEAT pour les EPCI qui en exprimeraient le besoin,

Considérant que l'adhésion à AIR PAYS DE LOIRE donnerait au SIEML l'accès aux éléments de la base de données BASEMIS,

Considérant que ces éléments pourraient être mis à la disposition des EPCI par le SIEML,

Considérant le coût d'adhésion annuel à Air Pays de Loire évalué à 12 000 € pour l'année 2016,

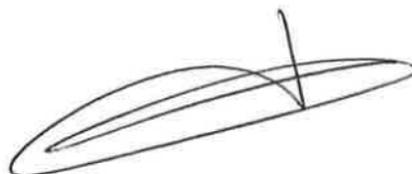
Considérant qu'il convient de nommer un représentant du SIEML au sein de cette association,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE le principe d'une adhésion annuelle à Air Pays de Loire à partir de l'exercice 2016 ;
- DESIGNER Monsieur Philippe BOLO pour représenter le SIEML en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Thierry TASTARD en tant que suppléant,
- AUTORISE le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ADHESION A AIR PAYS DE LOIRE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Date de transmission de l'acte : 08/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY45 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160628-DELCOSY45-DE

Date de décision : 28/06/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016

COSY /n° 46/2016

Objet : Adhésion à l'association AMORCE et désignation d'un représentant

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

M. le Président expose :

AMORCE, association nationale loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général, regroupe un réseau de collectivités territoriales, d'intercommunalités ainsi que des professionnels compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur et d'énergie.

Elle a pour objectif principal d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Elle accompagne également les collectivités territoriales afin de défendre leurs intérêts et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires.

Considérant l'intérêt du SIEML d'adhérer à AMORCE afin de bénéficier d'un vaste panel de services et d'outils d'information, d'échanges et de communication sur les différents thèmes proposés,

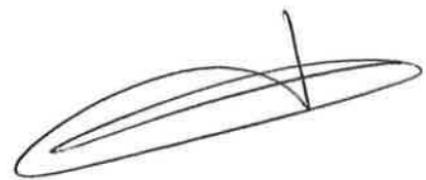
Considérant que le coût de l'adhésion du SIEML à la compétence énergie est évalué à 1 800 € pour l'année 2016,

Considérant qu'il convient de nommer un représentant du SIEML au sein de l'association AMORCE,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE le principe d'une adhésion annuelle à AMORCE à partir de l'exercice 2016 ;
- DESIGNER Monsieur Philippe BOLO pour représenter le SIEML en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Thierry TASTARD en tant que suppléant,
- AUTORISE le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ADHESION A L'ASSOCIATION AMORCE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Date de transmission de l'acte : 08/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY46 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160628-DELCOSY46-DE

Date de décision : 28/06/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016



COSY /n° 47/2016

Objet : Compte de gestion budget 2015 du SIEML

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il présente ensuite le compte de gestion 2015 transmis par le receveur, dont l'examen montre une concordance avec les écritures comptables du Syndicat.

Il invite les membres du Comité syndical à statuer sur :

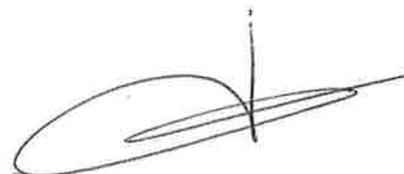
- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire (cf annexe jointe),
- l'exécution du budget principal et du budget annexe IRVE de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré,

- DECLARE que le compte de gestion dressé au titre de l'exercice 2015 pour la comptabilité du Syndicat par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- DEMANDE à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger l'apurement du compte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42

IRVE - SIEML

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme MONIQUE DICK
M Louis LIOGIER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 04/01/2016 AU 04/03/2016
DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

Poste comptable de TRES. ANGERS MUNICIPALE

Date Edition : 04/03/2016

Nomenclature M4 spic

30302 IRVE - SIEML

Exercice 2015

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	Etat III-1 33
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 36
4EME PARTIE : Page des signatures	37

Résultats budgétaires de l'exercice

30302 - IRVE - SIEML

Exercice 2015

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 164 600,00	50 000,00	1 214 600,00
Titres de recette émis (b)	64 600,00	0,00	64 600,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	64 600,00	0,00	64 600,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 164 600,00	50 000,00	1 214 600,00
Mandats émis (f)	96 849,40	0,00	96 849,40
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	96 849,40	0,00	96 849,40
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	32 249,40	0,00	32 249,40
(h - d) Déficit		0,00	



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30302 - IRVE - SIEML

Exercice 2015

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial IRVE - SIEML Investissement Fonctionnement	0,00	0,00	-32 249,40	0,00	-32 249,40
Sous-Total	0,00	0,00	-32 249,40	0,00	-32 249,40
TOTAL III	0,00	0,00	-32 249,40	0,00	-32 249,40
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	-32 249,40	0,00	-32 249,40

30302 - IRVE - SIEML

Exercice 2015

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations.

CHANUT Marie-Christine (mcchanut-cp), INSPECTEUR FIP, INSPECTEUR EN DIRECTION

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **IRVE - SIEML** pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

DICK Monique (mdick-cp), CHEF DE SERVICE COMPTABLE FIP, NON SERVICE

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **28/06/2016** par l'organe délibérant.

DAVY Jean-Luc (jdavy2-xt), PRESIDENT JEAN LUC DAVY

A ANGERS, le 29/05/2016

A DDFIP DE MAINE-ET-LOIRE, le 09/03/2016

A ANGERS MUNICIPALE, le 09/03/2016

SI D ENERGIE DE M&L - SIEML
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2015

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme MONIQUE DICK
M Louis LIOGIER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 04/01/2016 AU 04/03/2016
DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

Poste comptable de TRES. ANGERS MUNICIPALE

Date Edition : 04/03/2016

Nomenclature M14 sup egal 10000h

30300 SI D ENERGIE DE M&L - SIEML

Exercice 2015

21

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	63
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 64
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 65
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 67
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 95
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	104
1 Balance des comptes	Etat III-1 105
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 172
4EME PARTIE : Page des signatures	173

Résultats budgétaires de l'exercice

30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEML

Exercice 2015

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	94 063 000,00	22 420 131,64	116 483 131,64
Titres de recette émis (b)	53 763 120,86	22 741 430,26	76 504 551,12
Réductions de titres (c)	924 421,11	2 400 677,05	3 325 098,16
Recettes nettes (d = b - c)	52 838 699,75	20 340 753,21	73 179 452,96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	94 063 000,00	20 218 607,00	114 281 607,00
Mandats émis (f)	52 682 558,84	7 006 676,95	59 689 235,79
Annulations de mandats (g)	81 017,38	378 492,57	459 509,95
Depenses nettes (h = f - g)	52 601 541,46	6 628 184,38	59 229 725,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	237 158,29	13 712 568,83	13 949 727,12
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEML

Exercice 2015

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-5 164 551,50	0,00	237 158,29	0,00	-4 927 393,21
Fonctionnement	16 168 247,36	13 876 115,72	13 712 568,83	0,00	16 004 700,47
TOTAL I	11 003 695,86	13 876 115,72	13 949 727,12	0,00	11 077 307,26
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial IRVE - SIEML					
Investissement	0,00	0,00	-32 249,40	0,00	-32 249,40
Fonctionnement	0,00	0,00	-32 249,40	0,00	-32 249,40
Sous-Total	0,00	0,00	-32 249,40	0,00	-32 249,40
TOTAL III	0,00	0,00	-32 249,40	0,00	-32 249,40

30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEML

Exercice 2015

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations:

CHANUT Marie-Christine (mcchanut-cp), INSPECTEUR FIP, INSPECTEUR EN DIRECTION

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SI D ENERGIE DE M&L - SIEML** pendant l'année **2015** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

DICK Monique (mdick-cp), CHEF DE SERVICE COMPTABLE FIP, NON SERVIE

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **28/06/2016** par l'organe délibérant.

DAVY Jean-Luc (jdavy2-xt), PRESIDENT JEAN LUC DAVY

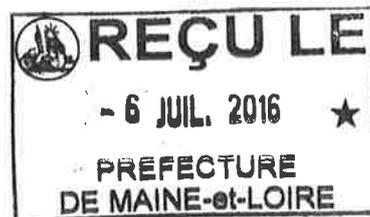
A ANGERS, le 29/06/2016

A DDFIP DE MAINE-ET-LOIRE, le 09/03/2016

A ANGERS MUNICIPALE, le 09/03/2016

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016



COSY /n° 48/2016

Objet : Compte administratif 2015

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Vice-Président en charge des finances procède à la présentation du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.2121-14, L.2121-31,

Vu le compte de gestion au titre du budget du SIEMML pour l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Considérant que M. Jean-Paul BOISNEAU a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2015 : budget principal et budget annexe IRVE,

Considérant que M. Jean-Luc DAVY, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Paul BOISNEAU pour le vote du compte administratif et n'a pas participé au vote,

Considérant que M. Jean-Luc DAVY était porteur d'un pouvoir,

Considérant que la balance générale pour le budget principal est la suivante :

• excédent de fonctionnement de clôture	:	16 004 700,47 €
• déficit d'investissement de clôture	:	- 4 927 393,21 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses : 29 000 281,99 €		
➤ Recettes : 23 196 957,30 €		
▪ Soit	:	- 5 803 324,69 €
• excédent net	:	5 273 982,57 €

Considérant que la balance générale pour le budget annexe IRVE est la suivante :

• excédent de fonctionnement de clôture	:	€
• déficit d'investissement de clôture	:	- 32 249,40 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses : 18 000,00 €		
➤ Recettes : 19 000,00 €		
▪ Soit	:	+1 000,00 €
• déficit net	:	-31 249,40 €

Considérant que la balance générale consolidée des budgets principal et annexe IRVE est la suivante :

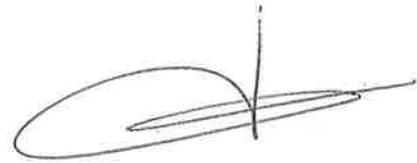
• excédent de fonctionnement de clôture	:	16 004 700,47 €
• déficit d'investissement de clôture	:	- 4 959 642,61 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses : 29 018 281,99 €		
➤ Recettes : 23 215 957,30 €		
▪ Soit	:	-5 802 324,69 €
• excédent net	:	5 242 733,17 €

Considérant que le compte administratif 2015 est annexé à la présente délibération (budgets principal et annexe IRVE),

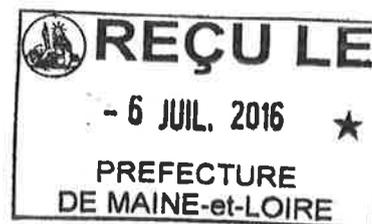
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le compte administratif 2015 afférent aux budgets principal et annexe IRVE du Syndicat étant précisé que ce compte est conforme au compte de gestion du comptable public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54	
Nombre de présents :	41	
Nombre de votants :	40	M. Jean-Luc DAVY, porteur d'un pouvoir, n'ayant pas pris part au vote
Abstentions :	0	
Avis défavorables :	0	
Avis favorables :	40	



Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Vice-Président en charge des finances expose :

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2015 du budget du syndicat, il appartient au comité syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

1 – Budget principal 2015

Considérant que le compte administratif du budget principal 2015 présente un excédent de fonctionnement de 16 004 700,47 €,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE D'AFFECTER :

- au compte 1068 de la section d'investissement 15 684 717,90 € pour couvrir le déficit de la dite section s'élevant à 10 730 717,90 € et pour financer les annulations d'emprunts 2015 et 2016 pour respectivement 533 000 € et 2 912 380 € ainsi que les investissements complémentaires 2016 en travaux et équipement pour 1 508 620 €,
- en recettes de la section de fonctionnement le montant de 319 982,57 € à l'article 002.

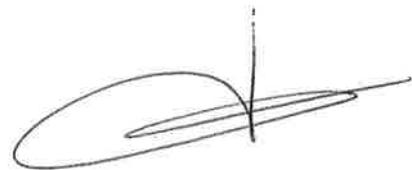
2 – Budget annexe IRVE 2015

Considérant que le compte administratif du budget annexe IRVE 2015 ne présente pas d'excédent de fonctionnement,

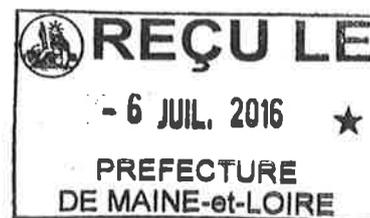
Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser s'élève à 32 249,40 €,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE DE REPENDRE, lors du budget supplémentaire de l'exercice 2016 au chapitre 001 en dépenses d'investissement, ce déficit de 32 249,40 € (résultat d'investissement reporté) ainsi que l'inscription des reports de 2015 pour respectivement 18 000 € en dépenses et 19 000 € en recettes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42



Objet : Budget supplémentaire 2016

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Vice-Président en charge des finances expose :

Le budget supplémentaire 2016 du budget PRINCIPAL intègre les résultats antérieurs et les reports des restes à réaliser de la section d'investissement du compte administratif 2015. Il comporte également en nouvelles propositions des ajustements suite à la notification du Facé 2016 en investissement et des compléments liés à l'activité des services.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 431 000 € et en section d'investissement à 37 922 000 €.

Le budget supplémentaire du budget annexe IRVE, outre la reprise des restes à réaliser 2015 et du déficit antérieur reporté comprend l'ajustement en dépenses et en recettes des prévisions des abonnés et usagers ainsi qu'un changement d'affectation quant à la mise en exploitation des bornes.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à - 50 000 € et en section d'investissement à 134 194 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les ajustements budgétaires nécessaires à l'exécution du budget 2016,

Considérant les résultats du compte administratif 2015 et leur affectation,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ARRETE le budget supplémentaire PRINCIPAL 2016 tel que présenté en annexe
 - ⇒ en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 431 000,00 €
 - ⇒ en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 37 922 000,00 €Soit un cumul BP + BS 2016 de 20 137 000 € en fonctionnement et 98 402 000 € en investissement.

- ARETE le budget supplémentaire ANNEXE IRVE 2016 tel que présenté en annexe
 - ⇒ en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de -50 000,00 €
 - ⇒ en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 134 194,00 €Soit un cumul BP + BS 2016 de 162 000 € en fonctionnement et 1 880 194 € en investissement

- ARRETE le budget supplémentaire CONSOLIDE SIEMML 2016 tel que présenté en annexe
 - ⇒ en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 381 000,00 €
 - ⇒ en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 38 056 194,00 €Soit un cumul BP + BS 2016 de 20 299 000 € en fonctionnement et 100 282 194 € en investissement

- ADOPTE les programmes du Facé 2016 tels que présentés en annexe,

- INSCRIT un deuxième crédit de paiement de 500 000 € destiné à financer le programmes FIPEE 21 2016,

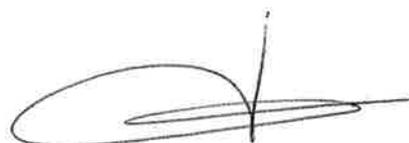
- ADOPTE les différentes enveloppes de travaux 2016 telles qu'annexées,

- DECIDE d'annuler l'emprunt restant sur l'exercice 2015 de 533 000 € et de réduire le montant de l'emprunt inscrit pour les programmes 2016 de 3 265 880 €, soit un reliquat 2016 à emprunter de 3 345 120 €,

- DECIDE d'ajuster la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour le budget annexe IRVE de -36 100 € en fonctionnement et de + 40 922 € en investissement pour financement des bornes électriques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42

SIEM.L 49

Programmes Nationaux HT du FACE 2016

	2013	dont Aide du Face à 80% du HT	2014	dont Aide du Face à 80% du HT	2015	dont Aide du Face à 80% du HT	2016	dont Aide du Face à 80% du HT	Variation des Programmes 2015 - 2016 HT	Variation de l'aide du FACE 2015 - 2016
FACE A/B RENFORCEMENT	5 398 750 €	4 319 000 €	5 010 000 €	4 008 000 €	4 297 500 €	3 438 000 €	4 031 250 €	3 225 000 €	-266 250 € -6%	-213 000 € -6%
EXTENSIONS (*)	1 370 000 €	1 096 000 €	1 252 500 €	1 002 000 €	1 067 500 €	854 000 €	1 007 500 €	806 000 €	-60 000 € -6%	-48 000 € -6%
FACE C ENFOUISSEMENT	2 134 000 €	1 067 000 €	2 228 000 €	1 114 000 €	2 224 000 €	1 112 000 €	1 884 000 €	942 000 €	-340 000 € -15%	-170 000 € -15%
FACE S SECURISATION	1 826 250 €	1 461 000 €	1 836 250 €	1 469 000 €	1 831 250 €	1 465 000 €	2 483 750 €	1 987 000 €	652 500 € 36%	522 000 € 36%
FACE S' FAIBLE SECTION	1 567 500 €	1 254 000 €	1 527 500 €	1 222 000 €	1 523 750 €	1 219 000 €	1 908 750 €	1 527 000 €	385 000 € 25%	308 000 € 25%
TOTAL	12 296 500 €	9 197 000 €	11 854 250 €	8 815 000 €	10 944 000 €	8 088 000 €	11 315 250 €	8 487 000 €	371 250 € 3,4%	399 000 € 4,9%

(*) Programme nouveau affecté aux Renforcements

ANNEE 2016

PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES		FINANCEMENTS					
DISTRIBUTION PUBLIQUE HORS DP	et MONTANTS 2016 dans le cadre du BP + BS 2016	FACE	E.R.D.F.	Particip. / Fonds de Concours	Autofinan.	SYNDICAT Emprunt	
Renforcements :	17%	4 031 000 €			1 416 380 €	1 741 370 €	
Renforcements Listés		3 225 000 €			1 256 250 €	800 000 €	
Renforcements Urgents		400 000 €			138 630 €	261 370 €	
Renforcements annexes aux extensions		500 000 €			- €	500 000 €	
Renforcements et Augmentation Puissance		806 000 €			21 500 €	180 000 €	
Effacements des réseaux	23%	942 000 €	500 000 €	3 703 050 €	4 328 450 €	500 000 €	
Sécurisation	10%	3 514 000 €	- €	- €	274 750 €	603 750 €	
Sécurisation des réseaux S		1 987 000 €			167 250 €	329 500 €	
Sécurisation des réseaux S'		1 527 000 €			107 500 €	274 250 €	
Sécurisation Progr. Spécial		- €				- €	
Extensions :	14%	5 855 000 €	2 336 527 €	2 588 924 €	429 549 €	500 000 €	
Extensions < 36kVA		1 650 000 €	660 000 €	431 764 €	208 236 €	350 000 €	
Extensions > 36kVA		650 000 €	260 000 €	111 363 €	128 637 €	150 000 €	
Extensions HTA		100 000 €	40 000 €	37 605 €	22 395 €		
Desserte intérieure des lotissements		3 200 000 €	1 284 527 €	1 915 473 €			
Desserte extérieure des lotissements		255 000 €	92 000 €	92 719 €	70 281 €		
Travaux Hors DP	36%	15 314 715 €		10 147 191 €	5 167 524 €		
Eclairage Public		10 426 135 €		5 258 611 €	5 167 524 €		
Génies civils et divers EP		4 888 580 €		4 888 580 €			
TOTAL TRAVAUX		8 487 000 €	2 836 527 €	16 439 165 €	11 616 653 €	3 345 120 €	
Maintenance EP		1 300 000 €		1 187 500 €	112 500 €		
TOTAL GENERAL HORS TAXES		44 024 465 €	6%	40%		34%	
		19%					

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016

COSY /n° 51/2016

Objet : Marché de renouvellement de la flotte de véhicules du SIEML

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Président rappelle que le Siéml dispose actuellement d'une flotte de 26 véhicules de service afin de permettre aux chargés d'affaires et à certains cadres d'assurer leurs déplacements professionnels.

Une réflexion a été menée dans l'objectif de privilégier les carburants alternatifs.

Le SIEMML souhaite favoriser l'avitaillement des véhicules via les réseaux dont il est propriétaire. Après la constitution d'une flotte électrique, il a semblé intéressant, dans la perspective du développement de la mobilité gaz, porté par la Région et rappelé dans le plan stratégique gaz du Syndicat, de se tourner vers l'acquisition de véhicules GNV (Gaz Naturel Véhicule).

VU la directive européenne publiée le 28 octobre 2014 visant à déployer dans l'Union européenne des infrastructures destinées aux carburants alternatifs afin de réduire la dépendance des transports à l'égard du pétrole et d'atténuer leur impact environnemental.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 21 et 25,

Considérant les différentes propositions faites par la filière GNV/BIO-GNV pour contribuer efficacement à la transition énergétique dans les transports,

Considérant l'étude menée actuellement sur le développement de stations GNV en Pays de Loire et la prévision de déployer 86 stations publiques GNV sur le territoire régional d'ici 2030,

Considérant le plan stratégique gaz 2015-2020 adopté lors de l'assemblée syndicale du SIEMML du 3 février 2015 visant au développement de la mobilité gaz naturel et à la promotion du GNV et bioGNV,

Considérant que dans ce cadre, le Syndicat souhaite se doter d'une station mutualisée d'avitaillement GNV afin d'avitailer sa propre flotte et celle d'entreprises partenaires,

Considérant le lancement, début juin, de la consultation relative à la fourniture, l'installation et la mise en service d'une station d'avitaillement GNV dans le cadre d'une procédure adaptée, pour une mise en service au 1^{er} janvier 2017,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de la flotte de véhicules du SIEMML et de privilégier, après réflexion, l'acquisition de ces véhicules plutôt que la location permettant par ailleurs d'accéder au fonds de compensation de la TVA,

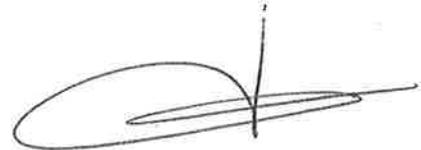
Considérant la nécessité de prolonger de 6 mois la durée d'exécution du marché de location en vigueur par voie d'avenant (cf annexe 1),

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant de prolongation de 6 mois du marché en cours ayant pour conséquence une augmentation de 18 277,42 € TTC correspondant au montant des loyers proratisés sur la période de prolongation, (soit 10,53 % du montant du marché actuel), étant précisé que ces crédits sont inscrits au budget,

- AUTORISE le Président à lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de 17 véhicules GNV, selon les modalités présentées en annexe 2,
- AUTORISE le Président à signer le marché d'acquisition de 17 véhicules bi-carburant essence/GNV,
- FIXE la durée d'amortissement des véhicules à 5 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42

ANNEXE 2

	<p>LOT UNIQUE</p> <p>17 VEHICULES LEGERS GNV DE TYPE COMPACT</p>
Estimation du montant du marché	350 000 € TTC (environ 20 000 € TTC/véhicule)
Procédure de consultation	<p>Appel d'offres ouvert</p> <p>Art 66 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics</p> <p>Marché de fournitures</p> <p>CCAG fournitures courantes et services</p>
Parc	<p>17 véhicules GNV</p> <p>Tranche optionnelle : 18 véhicules GNV</p> <p>(pour anticiper le développement des postes de conseillers en énergies partagés)</p>
Spécifications techniques	<p>Véhicule GNV type compact</p> <p>Bi-carburant essence/GNV</p> <p>Puissance motorisation 80 cv au minimum</p> <p>Puissance fiscale 4 cv minimum</p> <p>Garantie 2 ans minimum</p> <p>Emission CO2 en GNV : inférieur à 110 g/km</p> <p>Emission CO2 en essence : inférieur à 140 g/km</p> <p>Réservoir essence : 40 L minimum/autonomie environ 700 km</p> <p>Réservoir GNV : 12 L minimum/autonomie environ 200 km</p> <p>Volume coffre : 350 L minimum</p> <p>Peinture blanche</p> <p>Livraison avec certificat immatriculation</p> <p>5 portes</p> <p>Airbags latéraux et frontaux</p> <p>ABS EBD</p> <p>AFU</p> <p>Roue de secours</p> <p>Climatisation/chauffage</p> <p>GPS écran tactile</p> <p>Pack radio bluetooth USB</p> <p>Climatisation manuelle</p> <p>Régulateur de vitesse</p> <p>Limiteur de vitesse</p> <p>Kit mains libres</p> <p>Vitres électriques (avant au moins)</p> <p>Volant réglable en hauteur et en profondeur</p> <p>Siège conducteur réglable en hauteur/profondeur/inclinaison</p> <p>Rétroviseurs électriques</p> <p>Ordinateur de bord</p>

Spécifications techniques	<p style="text-align: center;"> Projecteurs antibrouillard Fermeture centralisée Direction assistée électrique Lunette arrière chauffante Capteur de pression des pneus Essuie-glace multi vitesse </p> <p style="text-align: center;"> NB : 1 véhicule avec boîte automatique </p>
Durée d'amortissement	<p style="text-align: center;">5 ans</p>
Variantes	<p>Les solutions alternatives émanant du candidat sont acceptées.</p> <p style="text-align: center;">La variante suivante est imposée par le pouvoir adjudicateur (anciennement prestation éventuelle supplémentaire/option) :</p> <p style="text-align: center;">prestation de maintenance des véhicules (entretien courant, réparations consécutives à un accident, à une panne, bris de glace, contrôle technique, gestion des pneumatiques et des véhicules de remplacement en cas d'immobilisation), suivi technique de la flotte (outil de reporting détaillé et personnalisé pour une gestion optimisée du parc).</p>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE-ET-LOIRE
9 route de la Confluence – ZAC de Beuzon – Ecoflant
CS 60145 – 49001 ANGERS CEDEX 01

Représenté par M. Jean-Luc DAVY, Président

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRE

RENAULT RETAIL GROUP ANGERS
46 Bd Millot BP 20355
49003 ANGERS CEDEX 01
Tel : 02.41.54.55.56
Fax : 02.41.47.10.05
SIRET : 312 212 301 00344

DIAC LOCATION
14 AVENUE DU PAVE NEUF
93168 NOISY LE GRAND CEDEX
SIREN : 329 892 368 RCS BOBIGNY

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

LOCATION DE 17 VÉHICULES THERMIQUES ET DE 8 VÉHICULES ÉLECTRIQUES

MARCHE N° 000 245 – lot 1 véhicules thermiques
MARCHE N° 000 246 – lot 2 véhicules électriques

■ Date de notification du marché : 7 mai 2014

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

☼ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

LOT 1 : 24 mois à compter de la date de livraison des véhicules

LOT 2 : 37 mois à compter de la date de livraison des véhicules

☼ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 144 595.27 €
- Montant TTC : 173 514.32 €

→ LOT 1 :

59 278.2 € HT

71 133.84 € TTC

→

LOT 2 :

85 317.07 € HT

102 380.48 € TTC

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet la prolongation du marché n°000245 correspondant à la location de 17 véhicules thermiques jusqu'au 31 décembre 2016.

Conformément au plan de location, les loyers de 15 véhicules arrivent à échéance le 22 juin 2016, celui d'un véhicule (DH-519-VV) arrive à échéance le 27 juillet 2016 et un véhicule (DG-323-WX) arrive à échéance le 30 juin 2016.

Ainsi, l'avenant est passé pour prolonger le plan de location actuel, pour l'ensemble des véhicules mentionnés, jusqu'au 31 décembre 2016.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

→15 Clio dont la fin de contrat est le 22/06/2016 : prorata du 23/06 au 30/06/2016, soit (167,64 € : 30 X 8 jours) = 44,70 € TTC X 15 = 670,56 € TTC + 6 mois : loyer 167,64 € TTC X 15 X 6 mois = 15.087,60 € TTC,

→1 Clio dont la fin de contrat est le 27/07/2016 : prorata du 28/07 au 31/07/2016, soit (202,76 € : 31 X 4 jours) = 26,16 € TTC + 6 mois : loyer 206,79 € TTC X 6 = 1.013,80 € TTC,

→1 Mégane dont la fin de contrat est le 30/06/2016 + 6 mois : loyer 246,55 € TTC X 6 mois = 1.479,30 € TTC

Montant de l'avenant global des marchés (000245 et 00246) avec le titulaire :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 15 231.18 €
- Montant TTC : 18 277.42 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 10.5 %

Nouveau montant global du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 159 826.45 €
 - Montant TTC : 191 791.74 €
- LOT 1
- Taux de la TVA : %
 - Montant HT : 74 509.38€
 - Montant TTC : 89 411.26 €
- LOT 2
- Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 85317.07 € HT
 - Montant TTC : 102 380.48 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE VEHICULES DU SIEM

Date de transmission de l'acte : 08/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY51 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160628-DELCOSY51-DE

Date de décision : 28/06/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016

COSY /n° 52/2016

Objet : Fonds de concours

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées,

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2016,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :

⇒ **en matière de Travaux**

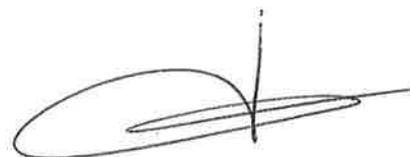
➤ les effacements des réseaux basse tension électrique (**projets nouveaux et modifiés - annexe 1**)

⇒ **en matière d'Eclairage Public**

➤ les extensions des réseaux hors lotissement d'habitation et d'activités, rénovations des réseaux et rénovations des réseaux liés à un renforcement (**projets nouveaux et modifiés - annexe 2**)

➤ les travaux de réparation ponctuels sur le réseau d'éclairage public (**annexe 3**).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42

Réunion de Comité Syndical du 28 juin 2016

Fonds de Concours

PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Effacement de réseaux

N° OPERATION	COMMUNES	LIBELLES OPERATIONS	MONTANT des TRAVAUX (Hors Taxe)	Taux du Fonds de Concours demandé	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune
119.15.06	DALMERAY	RUE DE LA FRATERNITE	29 015,81	40%	11 606,32
127.15.01	DURTAL	Effacement des réseaux Avenue d'ANGERS - RD 323 3ème tranche	188 008,40	40%	75 203,36
215.15.04	MONTEUIL BELLAY	RENOVATION EP RUE DU GENERALE DE GAULLE OCTAVE BOULME PLACE MARIE BRUNET ET 11 SEPTEMBRE 1944	64 358,59	75%	48 268,94
346.15.01	THOUREIL	EFFACEMENT "BESSE"	131 415,46	40%	52 566,18

Réunion de Comité Syndical du 28 juin 2016

Fonds de Concours

PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Eclairage public

COMMUNES	LIBELLES OPERATIONS	Montant des travaux (Hors Taxes)	Taux du fonds de concours demandé	Montant du Fonds de concours demandé à la Commune
Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité				
ALLEUDS	Zone d'habitations Maine Loire Habitat	2 428,34	75%	1 821,26
AVRILLE	STADE DELAUNE - PISTE D'ATHLETISME	19 544,98	75%	14 658,74
AVRILLE	Remplacement de deux candélabres avenue René Gasmier	3 943,73	75%	2 957,80
BARACE	CHEMIN DE LA MOTTE	5 957,09	75%	4 467,82
BEAUFORT EN ANJOU	RUE DU MOULIN	20 597,23	75%	15 447,93
BOURGNEUF EN MAUGES	EXTENSION INDIVIDUELLE ESPACE DU PETIT ANJOU	7 005,39	75%	5 254,05
BRISSAC QUINCE	Eclairage Programme 2015	1 445,84	75%	1 084,38
BRISSAC QUINCE	Eclairage Programme 2015	2 086,90	75%	1 565,18
BROSSAY	RENOVATION EP 2015 Rue de la Mairie,Rue de l'Eglise ,Rue des Foureaux	3 340,05	75%	2 505,04
CHACE	Effacement des réseaux rue Emile Landais et rue du Pavement	5 069,57	75%	3 802,18
CHENILLE CHAMPTEUSSE	Extension EP CHAMPTEUSSE SUR BACONNE	3 472,76	75%	2 604,57
CHEFFES	SECTEUR D'HABITATION ROUTE DE SOULAIRE	10 651,26	75%	7 920,87
CHERRE	Rue albert Prieur & rue de l'Eglise	843,98	75%	632,99
COMBREE	EXTENSION EP RUE DU CHEMIN BLEU	25 488,30	75%	19 116,23
GENNES	EXTENSION EP RUE DE LA FUJE (GENNES)	1 676,98	75%	1 257,74
JUIGNE S/ LOIRE	EXTENSION EP PARKING RUE DES 2 MOULINS	5 197,43	75%	3 898,07
MAZIERES EN MAUGES	EXTENSION EP RUE DE LA FORET	85 356,54	75%	64 017,41
MONTGUILLON	RUE DE LA FORGE	7 981,12	75%	5 985,85
MONTGUILLON	Eclairage Souterrain (Rue des Lys Pose de 2 Candélabres supplémentaires)	4 081,95	75%	3 061,46
MONTREUIL S/ MAINE	RUE DU VAL DE MAINE	2 445,82	75%	1 834,37
PLAINE	ECLAIRAGE PLACE DU CALVAIRE	4 268,21	75%	3 201,16
PLESSIS GRAMMOIRE	ABORDS MAIRIE - LIAISON PMR	13 275,08	75%	9 956,32
St BARTHELEMY D'ANJOU	COMPLEXE SPORTIF DES ARDOISE - TERRAIN SYNTHETIQUE	4 118,52	75%	3 088,89
St CHRISTOPHE LA COUPERIE	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2016	1 675,61	75%	1 256,71
St CRISPIN S/ MOINE	AMENAGEMENT PLACE ET RUE BEAU SOLEIL ET RUE DES MINEURS	14 612,98	75%	10 959,74
St GEORGES S/LOIRE	Stade de football - terrain stabilisé	12 979,60	75%	9 734,70
St LAMBERT DU LATTAY	Desserte Ecole Celestin FREINET	2 643,52	75%	1 982,64
St LEGER SOUS CHOLET	EXTENSION INDIVIDUELLE SALLE DES FETES	25 764,30	75%	19 323,23
St MARTIN DE LA PLACE	Abris bus	2 320,51	75%	1 740,38
St MATHURIN S/LOIRE	SENTE DES MORTS à ST MATHURIN SUR LOIRE	8 044,94	75%	6 033,71
St SYLVAIN D'ANJOU	PARC ANDRE DELIBES - BATIMENT D'ACCUEIL CHATEAU DE LA MOTTE	25 188,40	75%	18 891,31
SEICHES S/ LE LOIR	Déplacement du candélabre 367 parcelle lot B3	642,63	75%	481,97
SOULAINES S'AUBANCE	ABRI BUS - MALNOUE	6 945,83	75%	5 141,80
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public				
BEAUCOUZE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2016 Maison de l'enfance	8 613,50	50%	4 306,75
BEAUCOUZE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2016 rue de la Chanterie	12 892,59	75%	9 669,44
NUAILLE	RENOVATION EP 2015 - RUE DU CHENE ROND IERE TRANCHE	33 088,43	50%	16 544,22
ROU MARSON	RENOVATION 2016 - 3 LANTERNES ROUTE DE L'ETANG	2 078,47	50%	1 039,24
St CHRISTOPHE LA COUPERIE	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2016	10 528,42	50%	5 264,21
St JEAN DE LINIERES	RENOVATION EP 2015 - ST JEAN DE LINIERES	15 989,08	50%	7 994,54
St JEAN DE LINIERES	RENOVATION EP 2016	3 647,23	50%	1 823,62
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public Liés à un Renforcement				
CHANZEAUX	RENF P15 CHATEAU FACE S	8 320,86	50%	4 160,43
DAUMERAY	Sécurisation P 19 Mairie	43 622,40	50%	21 811,20
SALLE DE VIHIERES	Aménagement Rue Sainte Anne - Renforcement P. 1 Bourg	13 349,36	50%	6 674,68

TRAVAUX DE REPARATION PONCTUELS SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

N° OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant des travaux HT	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP015-16-303	ALM (Avrillé)	rempl cand 350 avenue du Général de Gaulle	1 509,42 €	75%	1 132,07 €
EP015-16-317	ALM (Avrillé)	rempl cand n° 263 Ae Michel Loyau	723,58 €	75%	542,69 €
EP035-16-1187	ALM (Bouchemaîne)	rempl lanterne HS 304 - CS111	686,19 €	75%	514,64 €
EP035-16-1195	ALM (Bouchemaîne)	rempl cand 654 square des sablons	1 144,84 €	75%	858,63 €
EP129-16-62	ALM (Ecouflant)	rempl panneau de commande C22	1 852,11 €	75%	1 389,08 €
EP129-16-63	ALM (Ecouflant)	réparation projecteurs jardins du presbytère	380,44 €	75%	285,33 €
EP135-15-72	ALM (Feneu)	rempl N°14 rue de l'église	818,99 €	75%	614,24 €
EP200-16-50	ALM (La Membrolle s Longuenée)	rempl cand n° 414 rue Claude Monet	1 171,04 €	75%	878,28 €
EP200-16-51	ALM (La Membrolle s Longuenée)	rempl cand n° 284 rue Charles de Gaulle	1 654,48 €	75%	1 240,86 €
EP200-16-52	ALM (La Membrolle s Longuenée)	refet P ensemble Orphée sur n° 433 Rue Gal de Gaulle	1 858,70 €	75%	1 394,03 €
EP200-16-53	ALM (La Membrolle s Longuenée)	impasse Avenue de la Gare	5 161,60 €	75%	3 871,20 €
EP246-16-206	ALM (Les Ponts de Cé)	alimentation définitive n° 871 Ae Guillebotte	2 978,97 €	75%	2 234,23 €
EP246-16-208	ALM (Les Ponts de Cé)	rempl cand 1255 rue Flandre Dunkerque	1 252,35 €	75%	939,26 €
EP246-16-211	ALM (Les Ponts de Cé)	réparation n° 869 rue François Villon	2 377,48 €	75%	1 783,11 €
EP214-16-187	ALM (Montreuil Juigné)	rempl boule HS N° 1058 impasse C. de Gaulle	862,63 €	75%	646,97 €
EP214-16-191	ALM (Montreuil Juigné)	rempl lanterne n° 274 impasse de Kamen	693,44 €	75%	520,08 €
EP238-16-107	ALM (Pellouailles Les Vignes)	rempl cand et lanternes n° 102 et 103	1 945,48 €	75%	1 459,11 €
EP238-16-109	ALM (Pellouailles Les Vignes)	déviaton réseaux EP dans borne sur proj 283	962,86 €	75%	722,15 €
EP289-14-126	ALM (St Jean de Linières)	rempl horloge C14 chemin dela Frémonderie	766,09 €	75%	574,57 €
EP289-16-144	ALM (St Jean de Linières)	réparation lanterne n° 426 rue des garennes	348,80 €	75%	261,60 €
EP323-16-153	ALM (St Sylvain d'Anjou)	F et P disjoncteur de branchement C22-C28-C30	822,56 €	75%	616,92 €
EP323-16-151	ALM (St Sylvain d'Anjou)	dépl cand 561 parking rue de l'angloiserie	2 926,11 €	75%	2 194,58 €
EP323-16-152	ALM (St Sylvain d'Anjou)	dépl cand 184 rue de l'Angloiserie	1 564,03 €	75%	1 173,02 €
EP0018-16-111	BAUGE EN ANJOU (Baugé)	rempl armoire L21 rue Milngavie	4 022,91 €	75%	3 017,18 €
EP018-16-113	BAUGE EN ANJOU (Baugé)	rempl armoire L24 avenue de Paris	4 613,21 €	75%	3 459,91 €
EP097-16-33	BAUGE EN ANJOU (Cheviré le Rouge)	déplacement n° 67 chemin du lavoir	1 564,07 €	75%	1 173,05 €
EP027-16-41	BEGROLLES EN MAUGES	rempl armoire L5 rue de Bretagne	1 248,36 €	75%	936,27 €
EP027-16-43	BEGROLLES EN MAUGES	rempl armoire C14 rue des Lilas	1 426,86 €	75%	1 070,15 €
EP063-16-119	CHALONNES SUR LOIRE	rempl projecteur n° 339 Eglise St Maurille	940,75 €	75%	705,56 €
EP088-16-25	CHAZE HENRY	rempl cand HS n° 85 impasse beauséjour	1 209,64 €	75%	907,23 €
EP088-16-26	CHAZE HENRY	rempl lanterne n° 46 rud des fours à chaud	760,55 €	75%	570,41 €
EP090-16-40	CHEFFES SUR SARTHE	rempl portée de câble HS pts n° 94 et 95	492,15 €	75%	369,11 €
EP095-16-10	CHENILLE CHAMPTEUSSÉ (Chenillé)	rempl projecteur n° 28	997,56 €	75%	748,17 €
EP518-15-52	COM COM CANTON SEGRE	rempl 6 projecteurs stade de chatelais	5 513,28 €	75%	4 134,96 €
EP518-15-87	COM COM CANTON SEGRE	rempl cand accid 49 rue Robert Schuman	1 082,91 €	75%	812,18 €
EP518-15-86	COM COM CANTON SEGRE	rempl cand accid 60 rue Gustave Eiffel	1 082,91 €	75%	812,18 €
EP518-16-96	COM COM CANTON SEGRE	rempl cand n° 47 ZI Etriché-Rue Robert Schuman	1 116,89 €	75%	837,67 €
EP518-16-97	COM COM CANTON SEGRE	rempl 10 lampes + platines + câble n° 265	7 105,18 €	75%	5 328,89 €
EP445-16-33	COM COM DU LOIR	rempl cand 26 ZA de Suzerolle	316,62 €	75%	237,47 €
EP103-16-76	COMBREE	rempl cand HS 229-230 aire rue d'Anjou	1 526,30 €	75%	1 144,73 €
EP108-15-29	CORNUAILLE (la)	projecteur n° 125 stade football	1 374,55 €	75%	1 030,91 €
EP249-14-17	ERDRÉ EN ANJOU (La Poueze)	rempl coffret L11 rue de l'Espérance	1 671,39 €	75%	1 253,54 €
EP249-14-20	ERDRÉ EN ANJOU (La Poueze)	rempl coffret L15 rue de la Barre	1 666,44 €	75%	1 249,83 €
EP170-16-19	JUVARDEIL	rempl vasque sur lanternes n° 97 chemin des Ecoles	409,74 €	75%	307,31 €
EP178-16-21	LOIRE	rempl borne raccord angle rues Accacias/clos des Fresnes	571,55 €	75%	428,66 €
EP032-16-37	LOIRE AUTHION (la Bohalle)	rempl cand n° 57 rue des Mouettes	1 854,46 €	75%	1 390,85 €
EP307-16-78	LOIRE AUTHION (St Mathurin sur Loire)	dépose lanternes n° 95 et 195 passage grandes Bottes	1 621,89 €	75%	1 216,42 €
EP183-16-48	LOUROUX BECONNAIS (le)	repose console n° 72 route d'Ingrandes	336,34 €	75%	252,26 €
EP183-16-49	LOUROUX BECONNAIS (le)	réparation projecteur encastré n° 321 rue Noël Pinot	608,48 €	75%	456,36 €
EP059-16-13	LYS HAUT LAYON (Les Cerqueux sous Passavant)	rempl n° 48 rue Garanneau	766,25 €	75%	574,69 €
EP059-16-14	LYS HAUT LAYON (Les Cerqueux sous Passavant)	rempl n° 39 impasse des touches	604,75 €	75%	453,56 €
EP297-16-12	MAUGES SUR LOIRE (St Laurent du Mottay)	rempl complet de l'armoire L8 rue des Fées	1 557,41 €	75%	1 168,06 €
EP314-16-53	MONTREVAULT SUR EVRE (St Quentin en Mauges)	dépl et rep n° 175 rue du Fontenil pour tx rovalement	354,78 €	75%	266,09 €
EP222-16-256	MOZE SUR LOUET	dépl cand n° 82 rue des Eglantiers	615,59 €	75%	461,69 €
EP222-16-257	MOZE SUR LOUET	rempl n° 135 rue des Vignes	868,27 €	75%	651,20 €
EP259-16-51	ROCHEFORT SUR LOIRE	rempl lanterne n° 130 rue des Ecoles	693,41 €	75%	520,06 €
EP273-16-42	SEVREMOINE (St Crespin sur Moine)	rempl C11 rue des Mauges	2 272,58 €	75%	1 704,44 €
EP283-15-115	ST GEORGES SUR LOIRE	rempl cand n° 20 rue Théophile Harrault	1 001,10 €	75%	750,83 €
EP283-16-132	ST GEORGES SUR LOIRE	rempl lanterne n° 461 chemin Marion	1 084,27 €	75%	813,20 €
TOTAL			89 415,59		67 061,73

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : FONDS DE CONCOURS

Date de transmission de l'acte : 08/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY52 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160628-DELCOSY52-DE

Date de décision : 28/06/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016

COSY /n° 53/2016

Objet : Attribution de la délégation de service public de distribution gaz de CANDE - ANGRIE

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Pour les deux communes d'ANGRIE et de CANDE, une opportunité de mettre en place une délégation de service public pour la desserte gaz a été étudiée favorablement, grâce notamment à la présence d'un poste de transport de gaz déjà existant et à un potentiel de consommation relativement important.

Ainsi, par délibération du 20 novembre 2015, le comité syndical du SIEMML a décidé de lancer la procédure de délégation de service public de la distribution de gaz sur ces deux communes.

A la suite de la consultation lancée en décembre 2015, trois entreprises se sont portées candidates : SOREGIES, ANTARGAZ, GRDF.

VU l'article L.5212-8 du CGCT,

Considérant que l'article 12 § 2 du règlement intérieur du Comité Syndical précise que : « (...) *Dans le cas d'un vote portant sur les compétences optionnelles, seuls les délégués dont les communes et EPCI ayant procédé au transfert de compétence participent aux votes en fonction de la compétence évoquée* »,

VU la délibération n° 36/2015 du 20 novembre 2015 du Comité Syndical,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 12 octobre 2015,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 3 novembre 2015,

Considérant que la Commission d'ouverture des plis réunie le 15 mars 2016, en fonction des caractéristiques présentées par chaque candidat, a jugé admissible les candidatures de SOREGIES, d'ANTARGAZ et de GrDF,

Considérant qu'à l'issue de l'examen des offres, la commission réunie le 25 mars 2016 a recommandé que les discussions puissent être engagées avec les trois candidats,

Considérant les réponses apportées par les 3 candidats au cours de la réunion de négociation tenue le 4 mai dernier sur les bases qui leur avaient été spécifiées par lettre du 6 avril 2016,

Considérant qu'à l'issue de cette réunion, chaque candidat a été invité à réviser son offre pour le 24 mai 2016,

Considérant qu'une vigilance toute particulière sera apportée à l'ouverture du réseau à la concurrence et à la bonne application des engagements contractuels du délégataire,

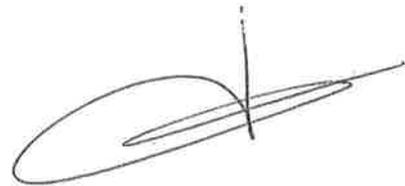
Considérant l'examen de ces nouvelles offres et sur proposition du Président,

Considérant de ce fait que les délégués d'ANGERS LOIRE METROPOLE n'ont pas pris part au vote,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le choix du délégataire SOREGIES et sur l'application des termes du contrat de concession pour une durée de 30 ans (repris en annexe),
- AUTORISE le Président à signer le contrat de concession avec le délégataire,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	29 en l'absence de compétence « gaz », les délégués d'Angers Loire Métropole ne prennent pas part au vote
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29

ANNEXE

La convention de délégation de service public devra prévoir que :

- la durée de concession, compte tenu des investissements et des amortissements ,sera de de 30 ans ;
- des extensions de gaz se feront selon les règles technico- économiques précises et contractuelles se référant à la « rentabilité » de l'investissement nécessaire à leur réalisation ;
- une redevance annuelle sera versée au concessionnaire ;
- que le délégataire sera chargé de :
 - financer et construire l'infrastructure de distribution de gaz naturel dans le respect de la réglementation en vigueur et selon les critères qualitatifs contractuels définis dans la convention ;
 - raccorder tous les clients pour lesquels le seuil de rentabilité de l'investissement de desserte, tel que prévu dans la convention, sera atteint ;
 - gérer les relations avec les clients dans l'esprit du Service Public ;
 - acheminer en continu le gaz aux clients ;
 - garantir la qualité du gaz aux clients ;
 - entretenir préventivement l'ensemble de l'infrastructure, en assurer la maintenance et prendre toute disposition utile afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
 - ntenir l'infrastructure en bon état de fonctionnement en renouvelant les réseaux et les ouvrages ;
 - percevoir directement auprès des usagers le prix des prestations et taxes afférentes ;
 - concevoir et mettre en œuvre des actions d'information de la clientèle et de promotion du service ;
 - le contrat devra définir précisément les informations que le délégataire tiendra à la disposition du Syndicat, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont elle pourrait faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Une redevance annuelle sera versée chaque année au SIEMML par le concessionnaire.
- une desserte contractuelle à hauteur de 80 % du linéaire prévisionnel, soit 7 220 mètres contractuel, et une pénalité de 50 €/ml non construit le cas échéant, sous réserve des autorisations nécessaires ;
- Un coefficient tarifaire de 1,34, avec des conditions associées (autorisations, signature d'offres de raccordement) ;
- la formule de réévaluation tarifaire suivante ;
Tarif Année N+1 = Tarif Année N x [1 + (50% ICHTrev – TS + 25% TP10b + 25% Prix de vente à l'industrie)] ;
- un engagement de desserte des sites communaux en juin 2018 moyennant le cas échéant une pénalité de 100 € par jour de retard par site dans la limite de 50 000 € ;

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DE LA DSP DE DISTRIBUTION GAZ DE CANDE - ANGRIE

Date de transmission de l'acte : 29/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 29/06/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY53 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160629-DELCOSY53-DE

Date de décision : 29/06/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016

COSY /n° 54/2016

Objet : Autorisation de lancer et signer les accords-cadres et marchés subséquents dans le cadre du groupement de commande d'achats d'électricité et de gaz naturel

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Président rappelle qu'avec la disparition programmée des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz en 2014 et 2015, le SIEML a lancé dès mai 2014 un groupement d'achat d'énergies afin d'accompagner les collectivités dans leurs achats d'énergie.

Le SIEML a souhaité apporter une réponse adaptée aux collectivités :

- en suscitant les meilleures offres de prix par la mutualisation des besoins des adhérents potentiels,
- en se chargeant en tant que coordinateur du groupement de l'organisation et de la mise en œuvre d'une procédure d'achat d'énergie complexe qui nécessite de maîtriser le marché de l'énergie,
- en confortant les politiques locales d'efficacité énergétique et de maîtrise des dépenses.

Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents des membres dans les domaines suivants :

- acheminement et fourniture de gaz naturel ;
- acheminement et fourniture d'électricité ;
- fourniture et services en matière d'efficacité énergétique ;

Le premier accord cadre concernant l'acheminement et la fourniture du gaz naturel avait été lancé en juillet 2014. Le marché subséquent y afférent avait été attribué en octobre pour une livraison de gaz naturel à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016.

Considérant désormais que le SIEML doit renouveler la procédure d'achat de gaz naturel en vue d'une livraison à partir du 1^{er} janvier 2017,

Considérant que le SIEML envisage de lancer l'accord cadre pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel début juillet et le marché subséquent à la suite pour une livraison prévue sur une période de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019,

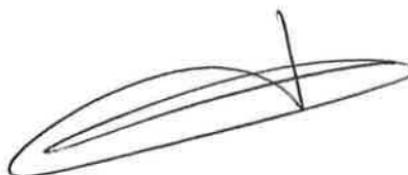
Considérant qu'à ce jour, les 78 membres ont déclaré leurs besoins au SIEML pour 573 sites consommant environ 55 GWh de gaz naturel,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE le Président à lancer et signer les marchés, accords-cadres conformément à la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d'achat d'énergies et notamment ceux afférent à l'acheminement et la fourniture du gaz naturel,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AUTORISATION DE LANCER ET SIGNER LES ACCORDS CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

Date de transmission de l'acte : 04/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/07/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY54 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160628-DELCOSY54-DE

Date de décision : 28/06/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016

COSY /n° 55/2016

Objet : Rapport de contrôle des concessions de la distribution d'électricité de l'année 2014

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Président rappelle que conformément à la réglementation, le SIEMML, autorité concédante doit veiller au respect du contrat de concession signé avec EDF le 28 novembre 1992 ainsi qu'aux différents avenants intervenus depuis.

A ce titre, un rapport du contrôle de concession a été effectué par l'autorité concédante pour le service public de l'électricité, exploité par les concessionnaires Enedis (nouvelle dénomination d'ERDF) et EDF.

Pour rappel, la concession regroupe toutes les communes du département, à l'exception d'Epieds, soit pour 2014, 356 communes.

Le rapport porte sur :

- I. le tableau de bord, qui présente de manière synthétique l'état de la concession, son évolution et sa qualité en termes de patrimoine, d'exploitation et de services aux usagers ;
- II. le contrôle des propositions techniques et financières des raccordements des consommateurs et des producteurs traités par les concessionnaires.

Vu le rapport de contrôle sus-mentionné présenté à l'assemblée,

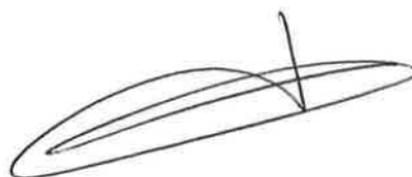
Considérant que MM. BADEAU Cyril et CHIMIER Denis s'absentent et ne prennent pas part au vote,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents et des représentés,

- PREND ACTE du contenu du dossier,
- DECIDE DE PORTER l'ensemble des observations qu'il suscite auprès d'Enedis et d'EDF et notamment que :
 - l'autorité concédante se félicite du bon niveau de la qualité atteinte sur l'exercice 2014. Néanmoins, l'année 2014 ayant été assez calme concernant les événements climatiques, l'autorité concédante veillera au maintien et à l'amélioration du niveau de qualité atteint ;
 - l'autorité concédante veillera au maintien nécessaire de la dynamique des investissements d'Enedis consacrés à la performance des réseaux ;
 - l'autorité concédante souhaite la mise en place d'un groupe de travail afin de finaliser au plus vite la mise en place des indicateurs et critères de suivi de l'impact des investissements délibérés par les deux maîtrises d'ouvrages dans le cadre du programme coordonné de développement et de modernisation du réseau (PCDMR). Ce renforcement de la relation entre le syndicat et son concessionnaire étant issu du protocole entre la FNCCR et ERDF au congrès de Montpellier ;
 - l'autorité concédante souhaite qu'Enedis fournisse un bilan détaillé tant sur le plan technique que comptable des travaux réalisés dans le cadre des opérations de maintenance lourde dénommées prolongations de la durée de vie des ouvrages ;
 - l'autorité concédante regrette la faible traçabilité du financement des ouvrages, notamment les origines de financement, ce qui fragilise l'évaluation des droits du concédant en fin de contrat ;
 - l'autorité concédante, dans le cadre de l'échantillonnage (20 dossiers) des propositions techniques et financières de raccordements analysées, note les évolutions positives concernant les délais de réalisation des travaux ainsi que la présentation faite des propositions de raccordement au demandeur ;

- l'autorité concédante souhaite qu'Enedis porte une attention particulière au écarts importants concernant le traitement de la facturation des postes HTA/BT au demandeur au regard des coûts réels pour le concessionnaire ;
- l'autorité concédante félicite les concessionnaires pour les efforts fournis afin de répondre rapidement aux réclamations clients.
L'autorité concédante souhaite qu'Enedis porte la même attention dans le traitement des réclamations portées par le syndicat dans le cadre du « contrôle continu ». Pour ce faire, un travail est en cours de réalisation afin d'analyser les pistes de progrès à mettre en place pour fluidifier le traitement des dossiers « contrôle continu ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	40 MM BADEAU et CHIMIER n'ayant pas pris part au vote
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	40

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RAPPORT DE CONTROLE DES CONCESSIONS DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE L'ANNEE 2014

Date de transmission de l'acte : 08/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY55 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160628-DELCOSY55-DE

Date de décision : 28/06/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016

COSY /n° 56/2016

Objet : Rapport de contrôle des concessions de la distribution de gaz de l'exercice 2014

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Président expose :

Conformément à la réglementation, le rapport de contrôle de concession pour le service public de la distribution du gaz effectué par l'Autorité Concédante doit être présenté à l'assemblée.

Pour l'exercice 2014, le rapport de contrôle porte sur :

- 11 concessions déléguées à GRDF comprenant 68 communes,
- 4 concessions déléguées à Sorégies constituées de 19 communes,
- 6 concessions déléguées à Antargaz comprenant 19 communes,
- Et 3 concessions déléguées à Totalgaz constituées de 21 communes.

Le rapport de contrôle ci-après se décline en deux parties :

- ❖ L'état des concessions et leurs évolutions sur la période 2009-2014,
- ❖ Les analyses thématiques. Le SIEMML a fait le choix d'approfondir les trois sujets suivants,
 - Pour Totalgaz :
 - L'analyse du processus général d'enregistrement et de gestion comptable des biens concédés,
 - Pour GRDF :
 - Un focus sur l'examen des conditions de réalisation des extensions de réseaux gaz
 - L'analyse du protocole « nouvelles données nouvelle donne » remis le 18 juin 2015 au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Ces dossiers ont été étudiés avec l'appui de l'Association pour l'Expertise des Concessions (AEC) lors de deux audits qui se sont déroulés respectivement pour Totalgaz et GRDF le 24 novembre 2015 et le 15 janvier 2016.

Vu le rapport de contrôle susmentionné présenté à l'assemblée,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

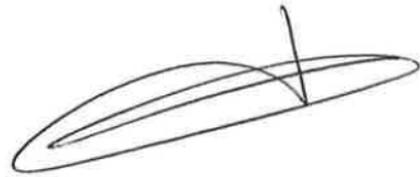
- PREND ACTE de ce rapport,
- DEMANDE aux concessionnaires de bien vouloir répondre aux demandes de l'Autorité concédante et notamment :
 - =>Pour GRDF,
 - de lui présenter la réforme « nouvelles données nouvelle donne » ;
 - de confirmer que l'introduction de la valeur nette réévaluée dans le compte d'exploitation redéfini n'entraînera pas à terme l'apparition d'un ticket de sortie à la fin du contrat (en 2022) ;
 - de communiquer la date de mise à disposition des origines de financements des ouvrages concédés ;
 - =>Pour Totalgaz, de mettre en place un inventaire comptable afin de répondre aux enjeux de suivi du patrimoine.
 - =>Pour Antargaz, de confirmer qu'il bénéficie de remise de tranchées et d'explicitier l'absence de valorisation de remises gratuites.
 - =>Pour Sorégies, de fournir l'inventaire technique des compteurs.

- CONSTATE que le service public a été exécuté globalement dans de bonnes conditions et tient à souligner le travail fourni par chacun d'entre eux permettant à l'autorité concédante d'exercer globalement sa mission de contrôle dont l'objectif final est d'améliorer la qualité du service public de la distribution du gaz.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,

Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RAPPORT DE CONTROLE DES CONCESSIONS DE LA DISTRIBUTION DE GAZ DE L'EXERCICE 2014

Date de transmission de l'acte : 08/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY56 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160628-DELCOSY56-DE

Date de décision : 28/06/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 28 JUIN 2016

COSY /n° 57/2016

Objet : Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2016

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph)	SEGRE	SEGRE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel)	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à DAVY Jean Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusés :

- BOLO Philippe, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé),
- BROSSELLIER Pierre, délégué de la circonscription LOIRE AUBANCE (Blaison Saint Sulpice),
- CHUPIN Camille, délégué de la circonscription VALLEE LOIRE AUTHION (Loire Authion),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Trélazé),
- DESOEUVRE Robert, délégué d'ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé),
- DUPONT Hubert, délégué de la circonscription du CHOLETAIS (Le May sur Evre),
- HEIBLE Gabriel, délégué de la circonscription LOIR ET SARTHE (Cheffes sur Sarthe),
- HONORE Marie Christine, déléguée de la circonscription de CANDE (Candé),
- MOISAN Gérard, délégué de la circonscription d'ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne),
- PIERROIS Benoît, délégué de la circonscription VIHIERSOIS HAUT LAYON (Lys Haut Layon),
- POT Christophe, délégué de la circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Anjou),
- SAVOIRE Michel, délégué d'Angers Loire Métropole (Sainte Gemmes sur Loire).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'Intervention pour les Economies d'Energies appelée « FIPEE 21 »,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21,

Vu les demandes de deux collectivités ayant déposé un dossier au titre du FIPEE pour des rénovations thermiques de bâtiments,

Considérant que la subvention à verser aux collectivités demanderesse s'élève à 28 822 €,

Considérant que le montant des subventions octroyées par le SIEMML depuis le 1^{er} janvier 2016 s'élève à 563 732 € pour une autorisation de programme de 1 M€,

Considérant que les crédits restants, après versement de la subvention sus-mentionnée de 28 822 €, seront de 407 446 €,

Considérant par ailleurs la demande de la commune de BEAUCOUZE relative à un versement d'un deuxième acompte de 19 135 € destiné à la rénovation thermique du groupe scolaire pour lequel le montant de subvention accordé est de 50 000 €,

Considérant de ce fait la nécessité de prolonger de 3 ans la convention FIPEE à partir de 2014, date d'expiration de la convention,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

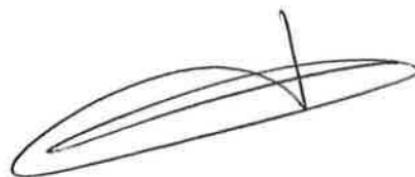
- DONNE UN AVIS FAVORABLE pour attribuer aux communes demanderesse, une subvention de 28 822 € destinée aux opérations d'économie d'énergie et répartie en fonction de leur opération respective (cf annexe 1),
- AUTORISE le Président à signer la convention « Maîtrise de l'Energie » correspondante (cf annexe 2) avec chaque collectivité concernée,
- AUTORISE le versement d'un deuxième acompte de 19 135 € au profit de la commune de BEAUCOUZE destiné à la rénovation thermique du groupe scolaire,
- AUTORISE la prolongation de la durée de validité de la convention de BEAUCOUZE de 3 ans supplémentaires à compter de 2014, soit jusqu'au 17 novembre 2017,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,

Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	42



ANNEXE 1

Demandeur	Opérations subventionnées		Montant de l'opération travaux économies d'énergies (€ HT)	Montant de la subvention (€)
	Type	Site		
Miré	Rénovation thermique avec poêle à bois	Commerce multi fonction et logement	49 693	25 182 (Plafonné)
Soulaire et Bourg	ENR	Salle de sports et de loisirs	17 204	3 640
			TOTAL	28 822

Convention « Maîtrise de l'énergie »

Préambule

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIÉML) exerce au lieu et place des personnes morales adhérentes au SIÉML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

L'article L.2224-34 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, à réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Le 10 décembre 2008, le SIÉML a décidé de mettre en place un programme de maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 ».

Il est convenu,

Entre

D'une part, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIÉML) situé ZAC de Beuzon, 9 Route de la Confluence à Ecoouflant – CS 60145 – 49001 ANGERS CEDEX 01, représenté par son Président Jean Luc DAVY, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 20 mai 2014,

et

D'autre part, la commune de
représentée par son maire, M

Article 1 - Objet

Le SIÉML, conformément aux dispositions de la délibération du 10 décembre 2008 mettant en place un programme pour la maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 », et à la délibération du Bureau du

Vu la demande de la commune de

DECIDE

- nature de l'opération prise en compte :
- montant de l'opération € HT
- montant de la subvention attribuée : €

Article 2 – Durée

La subvention sera annulée si, dans un délai de trois ans à compter de la signature de la présente convention, elle n'a pas fait l'objet d'un versement.

Article 3 – Efficience

La commune fournira au SIÉML, pendant 3 ans à compter de la date d'achèvement des travaux subventionnés, un relevé des consommations annuelles d'énergie dans les bâtiments ayant fait l'objet desdits travaux.

Article 4 – Comptable assignataire

Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville – boulevard de la Résistance et de la Déportation – 49035 ANGERS CEDEX

Fait à le

Pour la commune,
Le Maire,

Pour le SIÉML,
Le Président,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME FIPEE DE L'ANNEE 2016

Date de transmission de l'acte : 08/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY57 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160628-DELCOSY57-DE

Date de décision : 28/06/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

SIÉML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire



SIÉML

9 Route de la confluence
ZAC de Beuzon - Ecoouflant
CS 60145 - 49001 Angers Cedex 01

Tél : 02 41 20 75 20
Fax : 02 41 87 00 43

Site Internet : www.sieml.fr
e-mail : sieml@sieml.fr